



Bureau du surintendant des  
institutions financières Canada

Office of the Superintendent of  
Financial Institutions Canada

# Bureau du surintendant des institutions financières

2014-2015

## Rapport ministériel sur le rendement

---

L'honorable William Francis Morneau, C.P., député  
Ministre des Finances



Canada 

---

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Finances, 2015

N° au catalogue : IN3-17F-PDF  
ISSN 2368-3031

---

---

## Table des matières

Message du surintendant.....	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation.....	3
Profil de l'organisation.....	3
Contexte organisationnel.....	4
Dépenses réelles.....	12
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental.....	14
Tendances relatives aux dépenses du BSIF.....	15
Dépenses par crédit voté.....	16
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique.....	17
Résultat stratégique 1 : Un système financier canadien sûr et stable.....	17
Programme 1.1 : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales.....	17
Sous-programme 1.1.1 : Évaluation des risques et intervention.....	20
Sous-programme 1.1.2 : Réglementation et directives.....	23
Sous-programme 1.1.3 : Approbations et précédents.....	26
Programme 1.2 : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux.....	28
Résultat stratégique 2 : Un système public canadien de revenu de retraite sûr et viable sur le plan financier.....	30
Programme 2.1 : Évaluations actuarielles et services conseils.....	30
Sous-programme 2.1.1 : Services au Régime de pensions du Canada et au Programme de la sécurité de la vieillesse.....	32
Sous-programme 2.1.2 : Services aux régimes de retraite et d'assurance du secteur public.....	34
Sous-programme 2.1.3 : Services au Programme canadien de prêts aux étudiants et au programme d'assurance-emploi.....	36
Services internes.....	38
Section III : Renseignements supplémentaires.....	41
Faits saillants des états financiers.....	41
États financiers.....	43
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	43
Dépenses fiscales et évaluations.....	43
Section IV : Coordonnées de l'organisation.....	45
Annexe : Définitions.....	47
Notes de fin de document.....	51

---



## Message du surintendant

Cette première année passée en qualité de surintendant des institutions financières, à la barre d'un organisme qui joue un rôle crucial dans le maintien de la sécurité et de la solidité du système financier du Canada au profit de tous les Canadiens, a été pour moi un privilège.

En 2014-2015, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a pris diverses mesures visant à renforcer le cadre canadien de réglementation et de surveillance des institutions financières.



Le BSIF a notamment publié la ligne directrice intitulée *Pratiques et procédures de souscription d'assurance hypothécaire résidentielle* au terme d'une vaste consultation du secteur. Ce document prescrit de nouvelles lignes de conduite aux sociétés d'assurance hypothécaire en ce qui concerne les informations à fournir et énonce des principes fondamentaux de gestion du risque, notamment en exigeant des prêteurs qu'ils souscrivent à de nouvelles normes prudentielles et fassent preuve de toute la diligence voulue dans le cadre de leurs activités. Le BSIF a également produit ou révisé des lignes directrices portant notamment sur les normes visant les instruments de levier et les liquidités des institutions de dépôts, le montant minimum permanent requis pour le capital et l'excédent que doivent détenir les sociétés d'assurance-vie et le test du capital minimal applicable aux sociétés d'assurances multirisques.

Le Canada doit la rigueur de son régime de réglementation à la coopération et à la collaboration qui nous unissent à nos partenaires fédéraux : la Banque du Canada, le ministère des Finances, la Société d'assurance-dépôts du Canada et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Cette collaboration a été soulignée dans le rapport diffusé en 2014 par le Fonds monétaire international au terme de l'examen du secteur financier canadien, qui décrit favorablement l'efficacité du régime de supervision du système financier canadien.

À l'interne, le BSIF continue à la fois d'accroître sa capacité de surveillance et d'améliorer les processus dont il se sert à cette fin. En 2014-2015, nous avons mis en place une structure horizontale afin d'élargir l'équipe de la haute direction, d'améliorer la communication au sein de l'organisme et de limiter le risque lié aux personnes clés. Nous avons également amorcé un projet pluriannuel d'amélioration des méthodes et processus de surveillance à la faveur de technologies optimales. En dernier lieu, nous avons poursuivi l'élaboration d'un programme de formation en surveillance en réponse aux besoins des employés, dont bon nombre sont au service du BSIF depuis relativement peu de temps.

Au cours de cette première année en poste à titre de surintendant, j'ai constaté le dévouement indéfectible de mes collègues au BSIF. Leur professionnalisme, leur savoir et leur intégrité sont les leviers de notre réussite collective et font que le système financier du Canada continue à inspirer confiance aux Canadiens et aux Canadiennes.

**Jeremy Rudin**



## Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

### Profil de l'organisation

**Ministre de tutelle :** William Francis Morneau

**Premier dirigeant :** Jeremy Rudin

**Portefeuille ministériel :** Finances

**Fondement législatif :** *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* ([Loi sur le BSIF](#))<sup>i</sup>

**Année de création :** 1987

## Contexte organisationnel

### Raison d'être

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a été constitué en 1987 sous le régime d'une loi fédérale, la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* (la Loi sur le BSIF). Le BSIF réglemente et surveille toutes les banques au Canada, de même que toutes les sociétés de fiducie et de prêt, les sociétés d'assurances, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuels et les régimes de retraite privés constitués ou enregistrés sous le régime des lois fédérales. Aux termes de la Loi sur le BSIF, le surintendant est le seul détenteur des pouvoirs que les dispositions législatives à caractère financier confèrent au BSIF, et il lui incombe de faire rapport périodiquement au ministre des Finances de l'application des lois régissant les institutions financières.

### Responsabilités

En vertu de son mandat, le BSIF doit :

- surveiller les institutions financières fédérales (IFF) pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière, et les régimes de retraite privés pour veiller à ce qu'ils respectent les exigences minimales de capitalisation, et que tous deux se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences de surveillance;
- aviser sans délai les institutions financières et les régimes de retraite dont l'actif est jugé insuffisant et prendre ou forcer la direction, le conseil ou les administrateurs du régime de retraite à prendre des mesures pour corriger la situation sans plus attendre;
- promouvoir et administrer un cadre de réglementation incitant à l'adoption de politiques et de procédures destinées à contrôler et à gérer les risques;
- surveiller et évaluer les questions systémiques ou sectorielles qui pourraient avoir des répercussions négatives sur les institutions.

Deux objectifs stratégiques procèdent du mandat du BSIF :

1. Un système financier canadien sûr et stable
2. Un système public canadien de revenu de retraite sûr et viable sur le plan financier

La Loi sur le BSIF reconnaît qu'il faut permettre aux institutions de se faire concurrence et de prendre des risques raisonnables. Elle précise en outre que la direction et les conseils d'administration des institutions financières, ainsi que les administrateurs des régimes de retraite, sont ultimement responsables, et que les institutions financières et les régimes de retraite peuvent faire faillite.

Le BSIF travaille en collaboration avec les autres organismes membres du Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), que préside le surintendant, c'est-à-dire le ministère des Finances, la Banque du Canada, la Société d'assurance-dépôts du Canada et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Ensemble, ils forment le réseau de surveillance et de réglementation du secteur financier canadien et veillent à la protection des déposants et des souscripteurs de polices d'assurance.



Le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) est une unité indépendante au sein du BSIF. Il fournit des évaluations et des conseils actuariels au gouvernement du Canada sous forme de rapports déposés devant le Parlement. Bien que l'actuaire en chef relève du surintendant, il est le seul responsable du contenu des rapports préparés par son bureau et des opinions actuarielles qui y sont formulées. Il est également le seul responsable des conseils actuariels que son bureau fournit aux ministères qu'il dessert, y compris au pouvoir exécutif des administrations provinciales et territoriales, avec lesquelles il administre le Régime de pensions du Canada (RPC).

## Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

### 1. Résultat stratégique : Un système financier canadien sûr et stable

#### 1.1 Programme : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales

##### 1.1.1 Sous-programme : Évaluation des risques et intervention

##### 1.1.2 Sous-programme : Réglementation et directives

##### 1.1.3 Sous-programme : Approbations et précédents

#### 1.2 Programme : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux

### 2. Résultat stratégique : Un système public canadien de revenu de retraite sûr et viable sur le plan financier

#### 2.1 Programme : Évaluations actuarielles et services conseils

##### 2.1.1 Sous-programme : Services au Régime de pensions du Canada et au Programme de la sécurité de la vieillesse

##### 2.1.2 Sous-programme : Services aux régimes de pension et d'assurance du secteur public

##### 2.1.3 Sous-programme : Services au Programme canadien de prêts aux étudiants et au programme d'assurance-emploi

## Services internes

## Priorités organisationnelles

### Priorités organisationnelles

Priorité	Type <sup>1</sup>	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Prévoir les risques émanant de l'économie et du système financier et y réagir	En cours	Résultats stratégiques 1 et 2
<b>Sommaire des progrès</b>		
Les mesures suivantes ont été prises en 2014-2015. Elles ont favorisé un système financier canadien sûr et stable grâce à la prestation de consignes, à une surveillance rigoureuse dans des domaines ciblés et à		

<sup>1</sup> Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le *Rapport sur les plans et les priorités* ou le *Rapport ministériel sur le rendement*.

la mise à profit des résultats d'examens du système financier par des instances internationales.

**Mesures prises**

- Nous avons diffusé la version finale de la ligne directrice *Pratiques et procédures de souscription d'assurance hypothécaire résidentielle*.
- Nous avons amorcé l'élaboration d'un nouveau cadre de solvabilité des sociétés d'assurance hypothécaire.
- Nous avons réalisé, auprès des grandes banques et sociétés d'assurances, des exercices de simulation de crise qui tenaient notamment compte de chocs défavorables tels que l'impact du niveau élevé d'endettement des consommateurs.
- Nous avons réalisé des examens de surveillance axés sur l'autoévaluation et l'impartition de la cybersécurité.
- Nous avons donné suite aux recommandations émanant du rapport élaboré par le Fonds monétaire international au terme du Programme d'examen du secteur financier (PESF), afin de porter plus loin la solidité globale du secteur financier canadien, attestée par le PESF.

Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Améliorer le processus de surveillance	En cours	Objectif stratégique 1
<b>Sommaire des progrès</b>		
<p>Les mesures suivantes ont été prises en 2014-2015. Elles ont favorisé un système financier canadien sûr et stable grâce à l'amélioration continue par le BSIF des processus de surveillance.</p> <p><b>Mesures prises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons amorcé un projet pluriannuel d'amélioration des outils et de la technologie de surveillance; la première phase est terminée et la deuxième est en cours.</li> <li>• Nous avons analysé, dans le cadre d'un projet pilote, la culture de risque d'une institution financière fédérale (IFF) dans le but de concevoir et de déployer, avec le temps, une approche en la matière à l'intention des grandes institutions de nature complexe.</li> <li>• Nous avons complété l'examen de la fonction d'audit interne de nombreuses IFF dans le contexte de leurs pratiques en matière de gestion de risques.</li> </ul>		

Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Prévoir les risques émanant de la réforme de la réglementation et y réagir	En cours	Résultats stratégiques 1 et 2
<b>Sommaire des progrès</b>		
<p>Les mesures suivantes ont été prises en 2014-2015. Elles ont favorisé un système financier canadien sûr et stable de même qu'un système public canadien de revenu de retraite sûr et viable sur le plan financier grâce à la prestation de consignes, à la participation à des tribunes sur le secteur financier international et aux enseignements tirés de cette participation.</p> <p><b>Mesures prises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons produit et révisé des lignes directrices, des préavis et des lettres portant sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes de liquidité</li> <li>• Exigences de levier</li> <li>• Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE)</li> <li>• Test du capital minimal (TCM)</li> </ul> </li> </ul>		

- Saine gestion des instruments dérivés
- Modification de la composition du conseil d'administration ou de la haute direction
- Adoption anticipée de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* par les banques d'importance systémique intérieure
- Nous avons produit un document d'orientation générale sur l'approche standard du cadre de solvabilité des sociétés d'assurance-vie ainsi que la sixième étude d'impact quantitative sur divers aspects de ce cadre.
- Nous avons participé activement à divers comités internationaux qui élaborent des cadres réglementaires visant les banques et les sociétés d'assurances, parmi lesquels figurent :
  - le Conseil de stabilité financière (FSB);
  - le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB);
  - l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA).

Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Un effectif très performant et efficace	En cours	Résultats stratégiques 1 et 2
<b>Sommaire des progrès</b>		
<p>Les mesures suivantes ont été prises en 2014-15. Elles ont permis de promouvoir un système financier canadien sûr et stable de même qu'un système public canadien de revenu de retraite sûr et viable sur le plan financier en faisant en sorte que le BSIF possède la capacité et l'expertise nécessaires pour atteindre ses objectifs opérationnels.</p> <p><b>Mesures prises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons amorcé l'élaboration d'un plan pluriannuel de formation en surveillance pour combler les besoins des employés du Secteur de la surveillance.</li> <li>• Nous avons intégré des groupes de travail sur la gestion du changement à tous les plans de projet de la GI-TI.</li> <li>• Nous avons continué d'améliorer les processus de planification intégrée afin d'intégrer davantage les processus de planification des ressources humaines et de gestion des risques d'entreprise.</li> <li>• Nous avons déployé des plans d'action ciblant les points soulevés en réponse au sondage auprès des employés de 2013-2014.</li> </ul>		

Priorité	Type	Résultats stratégiques [et/ou] programmes
Une infrastructure intégrée améliorée	En cours	Résultats stratégiques 1 et 2
<b>Sommaire des progrès</b>		
<p>Les mesures suivantes ont été prises en 2014-2015. Elles ont favorisé un système financier canadien sûr et stable de même qu'un système public canadien de revenu de retraite sûr et viable sur le plan financier en procurant au BSIF l'information, les outils et les systèmes nécessaires pour atteindre ses objectifs opérationnels.</p> <p><b>Mesures prises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nous avons parachevé le programme quinquennal de Renouvellement de la technologie de l'information, et mis en place :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• un module intégré de planification organisationnelle et de planification des ressources au service des processus financiers (le système SAP);</li> <li>• un système de gestion des demandes de renseignements provenant de tiers;</li> <li>• un système de traitement des déclarations réglementaires, en collaboration avec la Banque du Canada et la Société d'assurance-dépôts du Canada;</li> <li>• un système d'informatique décisionnelle perfectionné qui permet de produire, à des fins d'analyse, des données très fiables et étoffées sur le secteur de l'assurance.</li> </ul> </li> </ul>		

- Nous avons continué d'appliquer le cadre de gouvernance des données réglementaires conçu pour approuver et prioriser les demandes de données réglementaires du BSIF.

## Analyse des risques

Le milieu dans lequel le BSIF exerce ses activités est en mutation constante et se complexifie. Des conditions économiques et financières incertaines posent des défis aux institutions financières et aux répondants des régimes de retraite. L'éventail de risques présents dans ces circonstances peut affecter la capacité du BSIF à réaliser ses objectifs et son mandat.

Bien que la présente section porte principalement sur les risques externes, le BSIF a également consacré bien des efforts à la gestion des risques internes se rapportant à ses ressources humaines et à ses systèmes et processus. Cette réalité est digne de mention, compte tenu du rôle important que jouent le personnel et les fonctions de soutien en réagissant à l'évolution du contexte opérationnel.

Les priorités du BSIF sont conditionnées par les risques qui sont identifiés par le biais du processus panorganisationnel de gestion des risques. Il existe donc un lien étroit entre les stratégies de réponse aux risques mentionnées dans le tableau ci-après et les mesures prises dans la poursuite des priorités organisationnelles A et B décrites dans la section qui précède.

En 2014-2015, le BSIF a accordé une attention particulière aux trois risques décrits en détail ci-après.

### Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
<p><b>Contexte économique, sectoriel et réglementaire :</b>                      Risque relatif à la capacité des IFF et des régimes de retraite de faire face à une lente croissance économique, à des taux d'intérêt exceptionnellement faibles et à la hausse de l'endettement des ménages.</p> <p>Ce risque rejoint aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les stratégies et les modèles opérationnels adoptés par les IFF et les régimes de retraite pour contrer les menaces potentielles dans un tel contexte;</li> <li>• la capacité du BSIF de</li> </ul>	<p>Ce risque a été signalé dans le <i>Rapport sur les plans et les priorités</i> (RPP) de 2014-2015. Il a donné lieu notamment aux interventions suivantes en 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• exécution d'un certain nombre d'examins sectoriels dans divers domaines clés;</li> <li>• entretiens réguliers avec des organismes partenaires au Canada pour évaluer les facteurs de vulnérabilité et de risque de nature macroéconomique et ceux qui menacent le système financier;</li> <li>• participation à l'élaboration de règles internationales qui favorisent la solidité et la stabilité du système financier mondial;</li> <li>• participation à des tribunes internationales et collaboration à la tenue d'activités au Canada pour élaborer, analyser et mettre en œuvre des pratiques exemplaires;</li> <li>• publication de la ligne directrice <i>Pratiques et procédures de souscription d'assurance</i></li> </ul>	<p>Résultat stratégique 1 :  <i>Un système financier canadien sûr et stable</i></p> <p>Programme 1.1 :  <i>Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales</i></p> <p>Programme 1.2 :  <i>Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux</i></p>

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
<p>favoriser la résilience en influençant positivement les changements de réglementation au sein du secteur financier et par la conception et l'application de son cadre de surveillance.</p>	<p><i>hypothécaire résidentielle</i> pour promouvoir la souscription prudente de l'assurance hypothécaire et guider les relations entre assureurs et prêteurs;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>élaboration continue de consignes et d'un programme de formation en surveillance en application du <i>Cadre de surveillance</i>, notamment lancement d'un projet pluriannuel de perfectionnement des outils de surveillance.</li> </ul> <p>La stratégie de réponse au risque a continué de permettre l'identification efficace des domaines où les institutions financières et les régimes de retraite sont exposés au risque et a permis au BSIF d'intervenir rapidement.</p> <p>Voir aussi l'information sur le rendement présentée sous la rubrique consacrée aux programmes 1.1 et 1.2.</p>	
<p><b>Normes de fonds propres, endettement et liquidité :</b> Risque issu de la refonte du dispositif de Bâle pour les fonds propres des banques et de la nécessité de mettre à niveau les cadres de réglementation prudentielle en réponse à la perturbation persistante des marchés financiers mondiaux. Ce risque comprend les effets en aval – prévus ou non – des changements.</p>	<p>Ce risque a été signalé dans le RPP de 2014-2015. Il a donné lieu notamment aux interventions suivantes en 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>exécution de la sixième étude d'impact quantitative pour mieux évaluer l'incidence des changements proposés au cadre de capital des sociétés d'assurance-vie devant entrer en vigueur en 2018;</li> <li>élaboration d'exigences individuelles révisées visant les fonds propres des banques et le capital des sociétés d'assurances;</li> <li>collaboration avec l'Association internationale des contrôleurs d'assurance dans les domaines des exigences internationales de capital et de la surveillance des multinationales d'assurances;</li> <li>publication des lignes directrices <i>Normes de liquidité et Exigences de levier</i> pour que les consignes du BSIF répondent aux exigences de Bâle III promulguées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire;</li> <li>mise en œuvre d'une approche normalisée plus sensible aux risques à l'égard du test du capital minimal (TCM) des assureurs multirisques.</li> </ul> <p>La stratégie de réponse au risque a continué de contribuer à l'atténuation efficace des risques puisqu'elle a renforcé les cadres de capital, de levier et de liquidité dans la ligne des changements sur la scène internationale, ce qui</p>	<p>Résultat stratégique 1 : <i>Un système financier canadien sûr et stable</i></p> <p>Programme 1.1 : <i>Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales</i></p>

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
	<p>contribue à la résilience du système financier mondial.</p> <p>Voir aussi l'information sur le rendement présentée sous la rubrique consacrée au programme 1.1.</p>	
<p><b>Changements apportés aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux normes d'audit :</b> La modification des normes influera sur la comptabilité, la valeur des prêts et les provisions connexes, les normes actuarielles et le régime de fonds propres réglementaires.</p> <p>Ce risque est associé à la capacité du BSIF d'évaluer précisément les risques qui pèsent sur les institutions financières et d'ajuster le cadre de capital réglementaire.</p>	<p>Ce risque a été signalé dans le RPP de 2014-2015. Il a donné lieu notamment aux interventions suivantes en 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• publication des attentes du BSIF quant à l'adoption anticipée de IFRS 9;</li> <li>• publication des lignes directrices sur les exigences en matière de divulgation publique des fonds propres au titre du ratio de levier de Bâle III et le ratio de liquidité à court terme ainsi que des exigences de divulgation publique liées au troisième pilier de Bâle III sur la composition des fonds propres;</li> <li>• collaboration étroite avec les grandes banques canadiennes à la mise en œuvre des 32 recommandations sur la communication des risques financiers formulées par le Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements. Il en a résulté la communication sensiblement améliorée d'informations sur les risques et le respect quasi total des recommandations;</li> <li>• lettres aux institutions de dépôts, aux assureurs vie et aux assureurs multirisques sur les attentes du BSIF concernant l'application de certaines normes internationales et canadiennes sur la qualité de l'audit interne.</li> </ul> <p>La stratégie de réponse au risque a continué de garantir que les observations d'ordre prudentiel du BSIF étaient bien communiquées et comprises. Elle a également fait en sorte que les institutions financières soient conscientes des attentes du BSIF quant à l'adoption des normes comptables modifiées.</p> <p>Voir aussi l'information sur le rendement présentée sous la rubrique consacrée au programme 1.1.</p>	<p>Résultat stratégique 1 : <i>Un système financier canadien sûr et stable</i></p> <p>Programme 1.1 : <i>Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales</i></p>

En 2014-2015, la volatilité des marchés boursiers, l'endettement élevé des ménages canadiens, la faiblesse exceptionnelle des taux d'intérêt et la chute des cours du pétrole sont demeurés des facteurs de vulnérabilité systémique potentielle. Bien que les résultats obtenus par les institutions financières soient demeurés stables ou se soient légèrement améliorés, le BSIF a gardé

l'économie mondiale à l'œil et continué à évaluer l'effet potentiel de divers événements sur les profils de risque des IFF.

Les régimes de retraite privés fédéraux ont connu plus de difficultés en 2014-2015 que l'exercice précédent, principalement à cause du recul continu des taux d'intérêt à long terme. Cette situation a nui légèrement à la solvabilité des régimes à prestations déterminées, mais leur effet sur les paiements de capitalisation du déficit de solvabilité exigés par le régime fédéral devrait être modéré, comme ils sont fondés sur la position de solvabilité moyenne du régime des trois dernières années. Or, la moyenne triennale du ratio de solvabilité de l'ensemble des régimes à prestations déterminées fédéraux pour la période terminée en décembre 2014 est un peu plus élevée que la donnée correspondante pour la période terminée en décembre 2013.

En 2014-2015, le BSIF a pris diverses mesures visant à renforcer le cadre canadien de réglementation et de surveillance des institutions financières. Le BSIF a continué à collaborer avec divers organismes fédéraux pour examiner l'évolution du système financier, et discuter des approches de la supervision du secteur financier, notamment de leur coordination. Il a aussi travaillé avec ses partenaires internationaux pour améliorer de façon soutenue les cadres mondiaux de réglementation et de contrôle. Ces efforts concertés continuent de favoriser la gestion du risque dans le contexte du BSIF, ce qui contribue à un système financier qui inspire confiance.

## Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées <sup>2</sup> 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) <sup>3</sup> 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
142 763 529	142 763 529	142 774 685	146 308 874	3 545 345

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
669	687	18

<sup>2</sup> Représente les autorisations réelles disponibles de l'exercice, mais non les frais d'administration reportés indiqués dans les comptes publics du BSIF.

<sup>3</sup> La majorité des dépenses du BSIF sont recouvrées sous forme de revenus disponibles. Par souci d'exactitude, les montants ci-dessus représentent la valeur brute des dépenses du BSIF.



## Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, programmes et services internes	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013
Résultat stratégique 1 : Un système financier canadien sûr et stable								
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	77 788 097	77 788 097	78 956 478	79 794 022	77 788 097	79 674 770	75 599 505	67 148 283
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	4 420 260	4 420 260	4 105 818	4 149 267	4 420 260	3 944 690	4 342 314	4 719 130
<b>Total partiel</b>	<b>82 208 357</b>	<b>82 208 357</b>	<b>83 062 296</b>	<b>83 943 289</b>	<b>82 208 357</b>	<b>83 619 460</b>	<b>79 941 819</b>	<b>71 867 413</b>
Résultat stratégique 2 : Un système public canadien de revenu de retraite sûr et viable sur le plan financier								
Évaluation actuarielle et services consultatifs	5 231 775	5 231 775	6 130 074	6 198 059	5 239 142	5 092 171	5 209 861	4 475 526
<b>Total partiel</b>	<b>5 231 775</b>	<b>5 231 775</b>	<b>6 130 074</b>	<b>6 198 059</b>	<b>5 239 142</b>	<b>5 092 171</b>	<b>5 209 861</b>	<b>4 475 526</b>
<b>Services internes – Total partiel</b>	<b>55 323 397</b>	<b>55 323 397</b>	<b>58 741 742</b>	<b>73 145 748</b>	<b>55 327 186</b>	<b>57 597 243</b>	<b>65 650 453</b>	<b>52 296 952</b>
<b>Total</b>	<b>142 763 529</b>	<b>142 763 529</b>	<b>147 934 112</b>	<b>163 287 096</b>	<b>142 774 685</b>	<b>146 308 874</b>	<b>150 802 133</b>	<b>128 639 891</b>

Le total des dépenses réelles de 2014-2015 était en hausse de 13,7 % par rapport à 2012-2013. Au cours de la période, des ressources supplémentaires ont été consacrées au programme « Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales » en raison de la prise en charge par le BSIF de la surveillance des activités commerciales de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), de nouvelles tâches de supervision des risques de crédit, de l'adoption d'une approche remaniée de l'évaluation du risque opérationnel et de nouveaux travaux au chapitre de la gouvernance d'entreprise. Les dépenses de 2014-2015 ont également compris un paiement ponctuel attribuable au passage de l'administration fédérale à un régime de rémunération fondé sur le principe de la « paye en arrérages ».

Les dépenses en services internes se sont abaissées de 12,3 % en 2014-2015 par rapport à 2013-2014 par suite de l'achèvement du programme quinquennal de renouvellement de la technologie de l'information (RTI) et du retour à des niveaux de dépenses normaux en GI-TI pour la mise à niveau des systèmes et le renouvellement de l'infrastructure de base et des applications principales. La hausse de 24,5 % des dépenses prévues en 2016-2017 s'explique en partie par le déménagement du bureau de Toronto. Cependant, au moment de produire le présent rapport, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a indiqué qu'il était fort probable que le

bureau de Toronto demeure au même endroit. En conséquence, une diminution des dépenses prévues de 2016-2017 sera reflétée dans le Rapport sur les plans et les priorités de cet exercice.

Les dépenses au titre du programme « Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux » ont diminué chaque année depuis 2012-2013, année de l'entrée en vigueur d'un système de surveillance améliorée des régimes. Les dépenses de 2014-2015 étaient en baisse de 9,2 % par rapport à l'exercice précédent en raison de postes vacants et de frais juridiques ponctuels engagés en 2013-2014.

Les dépenses consacrées au programme « Évaluation actuarielle et services consultatifs » étaient en baisse de 2,3 % en 2014-2015 par rapport à l'exercice précédent en raison de l'examen triennal par les pairs en 2013-2014 des services fournis au Régime de pensions du Canada. Les dépenses prévues à compter de 2015-2016 sont censées progresser étant donné que des postes vacants seront pourvus et de nouvelles ressources seront acquises du fait des travaux supplémentaires d'évaluation actuarielle.

Les dépenses réelles de 2014-2015 ont été supérieures de 2,5 % aux prévisions, surtout à cause du paiement ponctuel rendu nécessaire par le passage de l'administration fédérale au régime de la paye en arrérages, du remaniement de l'échéancier du programme de RTI et de l'accroissement, pour les raisons précitées, des ETP chargés du programme « Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales ».

## Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

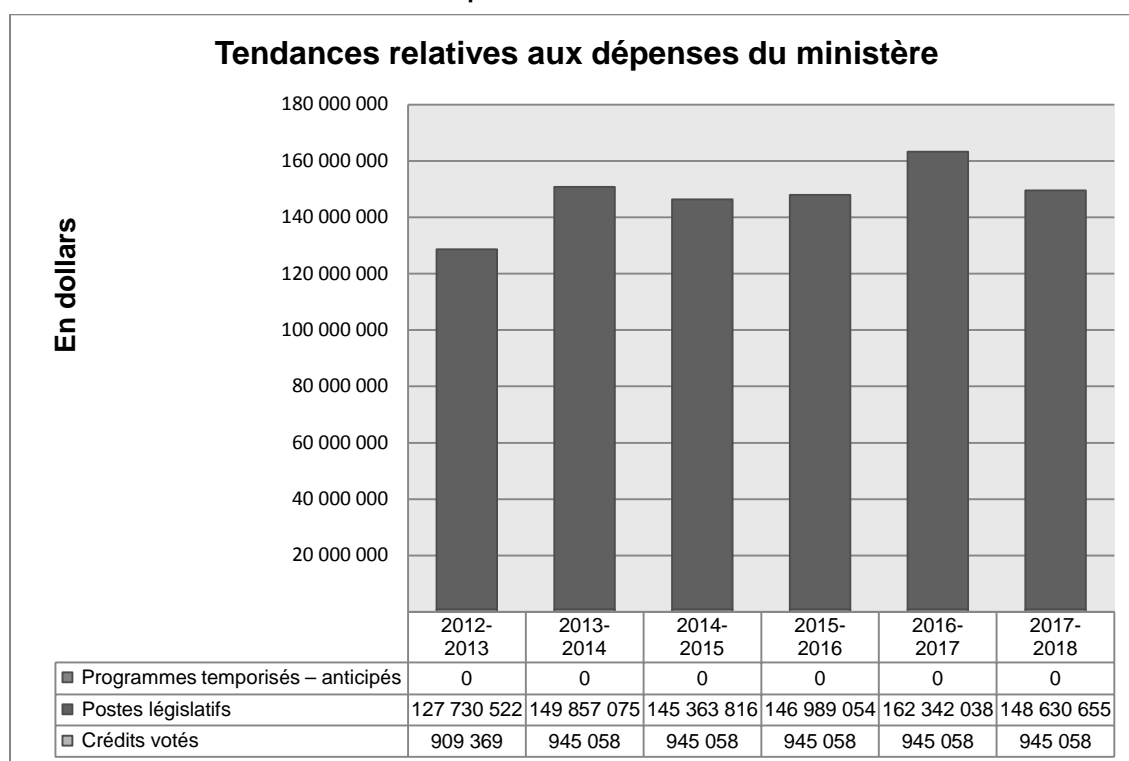
Harmonisation des dépenses réelles de 2014-2015 avec le [cadre pangouvernemental](#)<sup>ii</sup> (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2014-2015
1. Un système financier canadien sûr et stable.	1.1 Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	Affaires économiques	Une croissance économique forte	79 674 770
	1.2 Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	Affaires économiques	La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens	3 944 690
2. Un système public canadien de revenu de retraite sûr et viable sur le plan financier.	2.1 Évaluations actuarielles et services conseils	Affaires économiques	La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens	5 092 171

## Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	87 440 132	88 711 631
Affaires sociales	0	0
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	0	0

## Tendances relatives aux dépenses du BSIF



Les dépenses ont augmenté de 17,2 % en 2013-2014, surtout en raison de la réduction des indemnités de départ des employés syndiqués, de l'impact, sur un exercice complet, du personnel embauché en 2012-2013, des rajustements salariaux courants liés à l'inflation et au mérite, des investissements dans le programme de RTI du BSIF et d'un dossier en matière d'équité salariale portant sur la période de 1987 à 1997 pour lequel une provision avait été constituée mais dont le règlement a été versé en 2013-2014.

Les dépenses de 2014-2015 ont diminué de 3,0 %, en grande partie du fait de dépenses engagées ponctuellement en 2013-14 pour réduire les indemnités de départ dues aux employés et clore le dossier de l'équité en emploi.

Les dépenses globales devraient être relativement stables en 2015-2016, les hausses prévues étant attribuables surtout aux rajustements salariaux courants liés à l'inflation et au mérite. Elles sont censées progresser de 10,4 % en 2016-2017 à cause des frais de déménagement du bureau de Toronto. Toutefois, tel qu'il est mentionné sous la rubrique « Sommaire du rendement budgétaire », une diminution des dépenses prévues de 2016-2017 sera mentionnée dans le Rapport sur les plans et les priorités de cet exercice, comme le déménagement susmentionné n'aura pas lieu.

Au cours de la période de planification, les effectifs du BSIF devraient demeurer relativement stables.

## Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les crédits votés et les dépenses législatives du BSIF, veuillez consulter les [Comptes publics du Canada](#)<sup>iii</sup> sur le site Web de [Travaux publics et Services gouvernementaux Canada](#)<sup>iv</sup>.

## Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

### Résultat stratégique 1 : Un système financier canadien sûr et stable

En 2014-2015, le BSIF a continué de contribuer à *un système financier canadien sûr et stable* grâce à de robustes cadres de réglementation et de surveillance et à leur application diligente aux institutions et aux régimes de retraite qu'il supervise. Le rendement obtenu témoigne de l'efficacité des services fournis.

#### Programme 1.1 : Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales

Ce programme est axé sur la réglementation et la surveillance des institutions financières fédérales (IFF) pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière et qu'elles se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences découlant de l'application de ces lois, sur le suivi du contexte financier et de la conjoncture économique pour cerner les enjeux qui pourraient avoir des répercussions défavorables sur ces institutions, et sur l'intervention en temps utile pour protéger les déposants et les souscripteurs contre des pertes indues, tout en reconnaissant que la direction et les conseils d'administration des institutions financières sont ultimement responsables et que certaines faillites d'institutions financières ne peuvent être évitées.

Les coûts de ce programme sont récupérés par l'intermédiaire des cotisations de base, des frais d'utilisateur et des droits payés par les institutions financières fédérales régies par la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*, la *Loi sur les sociétés d'assurances* et la *Loi sur les associations coopératives de crédit*. Le BSIF tire également des revenus de la prestation de services à frais recouverts offerts aux provinces dont il surveille les institutions aux termes d'accords prévoyant la rémunération des services.

#### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
77 788 097	77 788 097	77 788 097	79 674 770	1 886 673

#### Ressources humaines (ETP)

Prévu 2104-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
413	428	15

## Résultats de rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Protection des déposants et des souscripteurs tout en reconnaissant que certaines faillites ne peuvent être évitées.	Pourcentage des recouvrements estimatifs auprès d'institutions en faillite (montant recouvré par dollar réclamé).	90 %	100 % <sup>4</sup>
	Pourcentage des institutions dont la cote de risque composite est faible ou modérée.	80 %	91 %
Le cadre de réglementation et de surveillance du BSIF est conforme aux normes internationales.	Le cadre de réglementation et de surveillance du BSIF est réputé être conforme aux normes internationales.	100 %	100 % Les cadres de réglementation et/ou de surveillance du BSIF ont été soumis à trois évaluations internationales importantes en 2014-2015. Ils ont été jugés « conformes » dans chaque cas. <ul style="list-style-type: none"> <li>Mars 2014 – Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) par le Fonds monétaire international (FMI) – Principes fondamentaux de Bâle pour un contrôle bancaire efficace<sup>v</sup></li> <li>Mars 2014 – PESF du FMI – Principes de base en assurance<sup>vi</sup></li> <li>Juin 2014 – Comité de Bâle sur le contrôle bancaire – Programme d'évaluation de la concordance des réglementations<sup>vii</sup></li> </ul>

**Analyse du rendement des programmes et leçons retenues**

En 2014-2015, l'endettement élevé des ménages au pays, la faiblesse exceptionnelle des niveaux des taux d'intérêt et la chute des cours du pétrole sont demeurés des facteurs de vulnérabilité systémique. Le BSIF a pris des mesures pour composer avec les conséquences que cette situation pourrait engendrer et à l'appui de ses priorités stratégiques, notamment en expliquant aux IFF ses attentes en matière de gestion des risques et en effectuant des contrôles importants dans plusieurs

<sup>4</sup> Cette mesure est une approximation dont la fonction est d'indiquer si le BSIF est intervenu assez tôt pour protéger les déposants ou les souscripteurs, ou les deux. Le recouvrement attendu équivaut au montant par réclamation que chaque souscripteur ou déposant recevrait à la fin du processus de liquidation, soit  $\geq 0,90$  \$. Le résultat réel de cet indicateur est donc actualisé chaque année, que des IFF aient fait faillite cette année-là ou non. La liquidation peut s'étaler sur plusieurs années (notamment dans le cas de l'assurance-vie) et donner lieu à plusieurs mises à jour annuelles des recouvrements estimatifs. Ainsi, la valeur réelle de cet indicateur est actualisée chaque année, que des institutions financières fédérales aient fait faillite ou non au cours de l'exercice.

domaines tels que la simulation de crise, la cybersécurité, l'agrégation des données sur les risques, l'impartition et l'audit interne. Nous avons poursuivi la préparation de directives à l'appui du Cadre de surveillance et avons amorcé un examen des processus et outils de surveillance.

En 2014-2015, toutes les cibles du programme « Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales » et de ses sous-programmes ont été atteintes. Ce résultat, jumelé au fait que le secteur est nettement d'avis que le BSIF surveille les IFF et suit leur situation de manière efficace (source : [Sondage de 2014 auprès des institutions financières<sup>viii</sup>](#)), témoigne des progrès accomplis en faveur du résultat stratégique 1, Un système financier canadien sûr et stable.

## Sous-programme 1.1.1 : Évaluation des risques et intervention

Le BSIF réglemente et supervise les institutions financières pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière et qu'elles se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences découlant de la surveillance. Ce programme prévoit l'administration et l'utilisation d'un processus de surveillance efficace pour évaluer la sûreté et la stabilité des institutions financières fédérales en évaluant le profil de risque de l'institution, sa situation financière, ses mécanismes de gestion des risques et sa conformité aux lois et aux règlements en vigueur. Ce programme comprend la surveillance et la supervision des institutions financières, le suivi du contexte financier et de la conjoncture économique pour cerner les nouveaux facteurs de risque, et l'exercice de pouvoirs de surveillance permettant d'intervenir en temps et lieu lorsque les pratiques d'une institution financière sont jugées imprudentes ou déraisonnables, ou d'obliger la direction ou le conseil d'administration de l'institution en question à prendre aussi rapidement que possible les mesures qui s'imposent pour protéger les déposants et les souscripteurs, tout en reconnaissant que certaines faillites ne peuvent être évitées.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
55 287 655	57 979 465	2 691 810

### Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
282	312	30

### Résultats de rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les problèmes dans les institutions sont cernés et des mesures en conséquence sont rapidement prises.	Pourcentage des cotes de surveillance qui augmentent d'au moins deux niveaux dans une période consécutive de trois mois.	20 %	0 % <sup>5</sup>
	Pourcentage des lettres de surveillance qui sont diffusées d'après les normes établies.	80 %	89 %

<sup>5</sup> Une hausse de toute cote de surveillance de deux niveaux ou plus au cours d'une période mobile de trois mois indiquera parfois que l'évaluation des risques ou l'intervention n'a pas eu lieu assez rapidement. Dans les circonstances, un résultat de 0 % dépasse la cible (c'est-à-dire, le seuil de tolérance), fixée à 20 %.



### Analyse du rendement et leçons retenues

La cote de risque composite (CRC) correspond à l'évaluation globale de la sûreté et de la stabilité d'une institution. En 2013-2014, une cote de risque de la succursale (CRS) a été attribuée aux succursales de banques étrangères (SBE) actives au Canada, plutôt qu'une CRC, reflétant l'accès limité du BSIF à l'information nécessaire pour évaluer la sécurité et la solidité de la SBE. Il existe quatre cotes de risque possibles, à savoir faible, modérée, supérieure à la moyenne et élevée. La CRC est communiquée à la plupart des institutions au moins une fois l'an (certaines institutions inactives ou en liquidation volontaire ne sont pas cotées). Le *Règlement sur les renseignements relatifs à la supervision des banques* et le *Règlement sur les renseignements relatifs à la supervision des sociétés d'assurances* interdisent aux institutions (et au BSIF) de divulguer publiquement les cotes attribuées. À la fin de mars 2015, 91 % des institutions cotées avaient une CRC faible ou modérée et 9 % avaient une cote supérieure à la moyenne ou élevée. Ces pourcentages sont les mêmes que l'an dernier.

Le BSIF attribue également une cote d'intervention (stade) à chaque institution financière, conformément à ses guides d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales, laquelle prévoit l'assiduité dont l'institution doit faire l'objet au chapitre de la surveillance. Dans l'ensemble, voici les cotes utilisées : normale; préalerte (stade 1); risque pour la viabilité ou la solvabilité (stade 2); viabilité financière future sérieusement compromise (stade 3); et non-viabilité / insolvabilité imminente (stade 4). Au 31 mars 2015, il y avait 23 institutions cotées à un stade d'intervention. À quelques exceptions près, la majorité de ces institutions étaient groupées dans la catégorie 1 (préalerte).

Le BSIF a poursuivi la révision de directives internes à l'appui de son Cadre de surveillance axé sur le risque, lequel tient compte des risques inhérents aux activités de l'institution, de ses méthodes de gestion du risque, y compris sa fonction de gouvernance, et de sa situation financière. Il a également entrepris la phase de découverte de son projet de renouvellement des systèmes et des outils dont se servent les surveillants.

En 2014-2015, le BSIF s'est livré à divers examens des pratiques de gestion des risques des institutions financières, notamment les suivants :

- un examen des capacités de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise et du respect des exigences en la matière, y compris de la prise en compte des résultats de la simulation dans la stratégie d'affaires et dans les décisions sur la gestion des risques et la gestion des fonds propres;
- les premières analyses des résultats de l'application des dispositifs internes d'évaluation des risques et de la solvabilité (ORSA) par les assureurs, dans le but d'établir l'adéquation de leur capital et la probabilité qu'il le demeure;
- des inspections portant sur l'évaluation par les institutions de leur cadre et de leurs contrôles de cybersécurité en regard des consignes du BSIF;
- le contrôle des progrès accomplis par les IFF pour répondre aux attentes du BSIF concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de la propension à prendre des risques.

Les réponses fournies dans le cadre du Sondage auprès des institutions financières sont prises en considération afin d'évaluer si les méthodes de surveillance du BSIF sont adaptées à la taille et à la complexité des petites institutions financières.

## Sous-programme 1.1.2 : Réglementation et directives

Ce programme prévoit la promotion et l'administration d'un cadre de réglementation constitué de règles et de lignes directrices incitant les IFF à adopter des pratiques, des politiques et des procédures éprouvées de planification, de direction et de contrôle des répercussions des risques découlant de leurs activités. Ce programme prévoit l'émission de règles et de lignes directrices, la contribution à l'élaboration des lois et des règlements fédéraux ayant une incidence sur les institutions financières, la contribution aux normes comptables, actuarielles et de vérification, et la participation à certaines activités d'établissement de règles sur la scène internationale.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
16 353 979	15 464 636	(889 343)

### Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
101	88	(13)

### Résultats de rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Réagir rapidement aux changements qui se produisent sur les marchés et/ou aux suggestions du secteur selon lesquelles les consignes ont besoin d'être mises à jour.	Pourcentage des intervenants du secteur qui estiment que le BSIF est efficace ou très efficace pour ce qui est de donner rapidement suite aux changements qui se produisent sur les marchés ou aux suggestions du secteur selon lesquelles les consignes ont besoin d'être mises à jour.	75 %	77 % (Source : Sondage auprès des institutions financières [SIF] 2014)
Le BSIF communique efficacement ses attentes dans les consignes.	Pourcentage d'intervenants du secteur estimant que le BSIF indique bien ou très bien ses attentes dans les consignes qu'il établit.	75 %	85 % (Source : SIF 2014)
Le BSIF consulte le secteur lorsqu'il élabore des consignes.	Pourcentage d'intervenants du secteur estimant que le BSIF s'en tire bien ou très bien pour consulter le secteur lorsqu'il élabore des consignes.	70 %	79 % (Source : SIF 2014)

### **Analyse du rendement et leçons retenues**

Le BSIF établit, à l'intention des institutions financières, un cadre de réglementation regroupant des consignes et des règles conformes ou supérieures aux exigences minimales internationales. De plus, il contribue à l'élaboration des lois et des règlements fédéraux qui ont une incidence sur les IFF et formule des commentaires au sujet de l'élaboration des normes comptables et actuarielles et des normes d'audit, ce qui comprend la détermination de la façon de les intégrer dans son cadre de réglementation. Il prend aussi part à l'établissement de règles canadiennes et internationales.

La liste qui suit énumère les principales consignes émises en application de la réglementation et les principales politiques élaborées en 2014-2015.

Lignes directrices, préavis et politiques sur les fonds propres :

- *Normes de liquidité;*
- *Exigences de levier;*
- Remaniement du *Test du capital minimal;*
- Normes de capital provisoires à l'intention des sociétés d'assurance hypothécaire et discussions sur les principes de l'architecture du cadre de capital des assureurs hypothécaires;
- Révision technique du *Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent;*
- Tandis qu'il concevait un cadre de capital révisé fondé sur le risque à l'usage des assureurs vie, le BSIF a mis en circulation un document d'orientation intitulé *Cadre de capital des sociétés d'assurance-vie – Approche standard* et invité les assureurs vie à participer à une étude d'impact quantitative sur l'approche standard.

Lignes directrices, préavis et politiques sur la comptabilité et les informations à fournir :

- *Divulgence publique du ratio de liquidité à court terme des banques d'importance systémique intérieure;*
- *Exigences en matière de divulgation publique de la composition des fonds propres au titre du ratio de levier de Bâle III;*
- *Adoption anticipée de la norme IFRS 9 Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure;*
- Le BSIF a conjugué ses efforts à ceux des grandes banques canadiennes en vue de mettre en œuvre les 32 recommandations du Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements concernant la déclaration des risques financiers, ce qui a débouché sur la communication de renseignements grandement améliorés sur les risques.

Lignes directrices, préavis et politiques sur les pratiques commerciales saines :

- *Saine gestion des instruments dérivés* – harmonise les exigences du BSIF avec les normes internationales;
- *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels;*
- *Gestion de la conformité réglementaire;*
- *Réponses au sondage sur le taux de référence CDOR;*

- *Modification de la composition du conseil d'administration ou de la haute direction.*

Le BSIF a continué de travailler avec le ministère des Finances, la Société d'assurance-dépôts du Canada et la Banque du Canada sur des questions de reprise des activités et de résolution des défaillances en ce qu'elles ont trait aux institutions financières particulières de même que sur la limitation des risques financiers systémiques. Ces mesures sont prises afin d'accroître la sûreté et la stabilité du système financier, mais aussi pour assurer la prise de mesures énergiques en temps opportun lorsque cela s'impose.

## Sous-programme 1.1.3 : Approbations et précédents

Les institutions financières fédérales doivent obtenir l'agrément réglementaire pour effectuer certaines opérations. Selon ce programme, nous évaluons et traitons les demandes d'agrément réglementaire, interprétons et appliquons les lois, les règlements et les consignes applicables aux institutions financières fédérales, recensons les opérations susceptibles d'avoir des conséquences de nature stratégique et d'établir un précédent, et formulons des recommandations tenant compte de la nécessité, pour les institutions, de se faire concurrence de façon efficace sans pour autant prendre des mesures qui risqueraient inutilement d'avoir une incidence néfaste sur les principaux interlocuteurs du BSIF, les souscripteurs et les déposants des IFF.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
6 146 463	6 230 669	84 206

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
30	28	(2)

Résultats de rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Prendre rapidement des décisions d'agrément réglementaire transparentes.	Pourcentage d'intervenants du secteur qui comprennent bien ou très bien le fondement des décisions prises par le BSIF dans le cadre du processus d'agrément.	85 %	88 % (Source : SIF 2014)
	Pourcentage des demandes d'agrément dûment remplies qui sont traitées conformément aux normes établies.	90 %	99 %

### Analyse du rendement et leçons retenues

Le BSIF applique un processus d'agrément efficace sur le plan prudentiel, adapté aux circonstances et transparent.

La qualité du processus est attestée par les résultats du rendement montrant qu'une grande majorité d'observateurs compétents comprennent le fondement des décisions du BSIF. Ce dernier applique aussi des normes de rendement qui précisent les délais de traitement des

demandes d'agrément et d'autres services, et il les a toutes dépassées en 2014-2015. Le site Web du BSIF donne des [précisions sur ses normes de rendement](#)<sup>ix</sup>.

En 2014-2015, le BSIF a traité 223 demandes, dont 200 ont été approuvées. Une même demande vise souvent à obtenir plus d'un agrément. Les 200 demandes approuvées ont donné lieu à 371 agréments (286 du surintendant et 85 du ministre). Il s'agit là d'une augmentation par rapport à l'année précédente. Le BSIF avait alors traité 199 demandes. La majeure partie des demandes présentées en 2014-2015 provenaient de sociétés d'assurances multirisques (47 %) et de banques (41 %).

Afin d'accroître la transparence de son processus d'agrément et de faire mieux comprendre son interprétation des lois régissant les IFF, le BSIF prépare et diffuse des consignes législatives, dont des préavis, des décisions ayant valeur de précédent et des instructions relatives aux opérations. En 2014-2015, le BSIF a révisé les documents d'orientation suivants :

- Guide d'instructions *Constitution d'une banque et d'une société de fiducie et de prêt fédérale*
- Préavis sur le cadre législatif des banques fédérales
- Préavis portant sur l'intérêt de groupe financier
- *Instructions relatives aux opérations sur l'actif avec un apparenté dans le cadre d'une restructuration*
- *Instructions relatives aux opérations sur l'actif avec un apparenté qui est une institution financière*

En 2014-2015, le BSIF a suivi de près l'effet de la décision du gouvernement fédéral de favoriser l'accès aux marchés et la croissance des petites institutions financières. Si le nombre de demandes d'établissement d'institutions financières a augmenté marginalement, des procédures ont été mises en application durant l'exercice dont l'effet par suite de l'initiative du gouvernement pourrait ne pas être mesurable entièrement avant un ou deux ans. Le BSIF a également mis en place un nouveau processus d'agrément de la réassurance auprès de réassureurs apparentés non agréés qui a haussé le nombre de demandes.

## Programme 1.2 : Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux

Ce programme porte sur la réglementation et la surveillance des régimes de retraite privés fédéraux. Selon ce programme, nous déterminons si les régimes de retraite privés respectent les exigences minimales de capitalisation, les lois qui les régissent et les exigences de la surveillance. Cela consiste à évaluer les risques qui planent sur les régimes de retraite auxquels participent des personnes qui travaillent dans un domaine d'activité de compétence fédérale, à intervenir rapidement et efficacement auprès de ces régimes de façon à éviter aux participants et à leurs bénéficiaires de subir des pertes indues tout en reconnaissant que les administrateurs des régimes de retraite sont responsables au bout du compte de la bonne marche de leurs activités et qu'un régime de retraite peut faire faillite, à administrer un cadre de réglementation équilibré et pertinent, et à appliquer un processus d'agrément efficace et pertinent au plan prudentiel. Ce programme comprend aussi l'évaluation du risque, l'intervention, la réglementation, l'orientation et l'agrément des régimes de retraite privés fédéraux assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, et l'établissement de précédents relatifs à ces régimes. Le coût du programme est recouvert grâce aux droits que verse chaque régime de retraite fédéral en fonction du nombre de ses participants.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales disponibles 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
4 420 260	4 420 260	4 420 260	3 944 690	(475 570)

### Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
27	26	(1)

### Résultats de rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les problèmes des régimes sont cernés et des mesures en conséquence sont rapidement prises.	Pourcentage des cotes d'intervention qui augmentent d'au moins deux niveaux dans une période de trois mois consécutifs.	20 %	La cote d'intervention d'un régime a augmenté deux fois en trois mois, ce qui représente 7 % de toutes les hausses en 2014-2015.
Le BSIF est perçu comme surveillant et supervisant efficacement les régimes	Pourcentage des intervenants du secteur estimant que le BSIF	75 %	81 % (Source : Sondage auprès des régimes de retraite [SRR] 2014)



Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
de retraite.	surveille et supervise leurs régimes de retraite de façon passablement efficace ou très efficace.		
Le BSIF communique efficacement ses attentes dans les consignes.	Pourcentage des intervenants du secteur estimant que le BSIF indique bien ou très bien ses attentes dans les consignes qu'il établit.	75 %	78 % (Source : SRR 2014)

### Analyse du rendement et leçons retenues

Comme la situation financière des régimes de retraite s'était améliorée à la fin de 2014, le BSIF a consulté divers intervenants en 2014-2015 pour savoir si les administrateurs et les employeurs songeaient à modifier sensiblement leurs stratégies de gestion du risque (c'est-à-dire, leurs stratégies de transfert du risque et de placement aussi bien que la structure de leur régime). Il a également cherché à comprendre quels obstacles entravent l'adoption de techniques de gestion du risque. Dans l'ensemble, le BSIF a constaté que les administrateurs et les employeurs se concentrent sur les risques sous-jacents des régimes et la façon de les gérer.

Le BSIF a soutenu et renforcé la réglementation et la surveillance des régimes de retraite privés fédéraux, notamment :

- en agréant cinq administrateurs de régime de pension agréé collectif (RPAC) et en instaurant des processus interne de surveillance des RPAC;
- en collaborant avec le ministère des Finances afin :
  - d'ébaucher un accord multilatéral sur les RPAC et de s'en servir pour promouvoir une approche coordonnée de la surveillance;
  - d'évaluer l'option facultative d'un régime à prestations cibles aux termes de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*;
- en faisant le point fréquemment sur l'état des changements prévus aux lois et aux règlements fédéraux sur les pensions sur son site Web et dans le bulletin d'information *InfoPensions*. Des modifications du *Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension* ont été approuvées en mars 2015, et le BSIF est censé faire paraître des consignes modifiées en conséquence en 2015-2016;
- en concevant un questionnaire à l'intention des administrateurs d'un certain nombre de régimes de retraite à cotisations déterminées fédéraux. Les réponses seront analysées en 2015-2016 et, s'il y a lieu, la surveillance que le BSIF exerce sur cette catégorie de régimes ainsi que sur les RPAC sera réorientée en conséquence;
- en mettant à jour le Cadre d'évaluation des risques des régimes de retraite privés fédéraux et les notes d'orientation qui l'accompagnent, et en révisant les procédures internes du BSIF sur l'établissement du sommaire de l'évaluation des risques d'un régime;
- en présentant, en avril 2014, un webinaire sur des sujets telles les constatations et les attentes des surveillants ainsi que les préoccupations et les attentes de nature actuarielle concernant les agréments réglementaires.

## Résultat stratégique 2 : Un système public canadien de revenu de retraite sûr et viable sur le plan financier

En 2014-2015, le BSIF a continué de contribuer à la santé et à la viabilité financières du système public canadien de revenu de retraite en fournissant des services d'évaluation actuarielle et des conseils d'expert au gouvernement du Canada et aux provinces qui jouent un rôle dans l'administration du Régime de pensions du Canada (RPC). Les résultats de rendement témoignent de la stabilité des services offerts.

### Programme 2.1 : Évaluations actuarielles et services conseils

Par la mise en place du Régime de pensions du Canada (RPC), des régimes de retraite du secteur public et d'autres programmes sociaux, le gouvernement fédéral et les provinces ont pris des engagements envers les Canadiens et sont responsables des obligations financières qui en découlent. Dans certains cas, il s'agit d'engagements à long terme, et il est important que les décideurs, les parlementaires et les Canadiens les comprennent et saisissent les risques qui leur sont rattachés. Ce programme joue un rôle primordial et indépendant dans ce processus. Il fournit des freins et des contrepoids qui limitent les coûts futurs des différents régimes de retraite relevant de sa compétence.

Dans le cadre du programme et conformément à la loi, nous fournissons une gamme de services actuariels aux responsables du RPC et à certains ministères fédéraux. Comme le prévoit la législation, nous effectuons des évaluations actuarielles du RPC, du programme de Sécurité de la vieillesse (SV), du Programme canadien de prêts aux étudiants et des régimes de retraite et d'avantages sociaux des employés de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada, des juges de nomination fédérale et des parlementaires.

Les activités du Bureau de l'actuaire en chef (BAC) sont financées par les droits exigés en contrepartie des services d'évaluation actuarielle et des services conseils qu'il offre, et par des crédits parlementaires annuels.

#### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales disponibles 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
5 231 775	5 231 775	5 239 142	5 092 171	(139 604)

#### Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
35	32	(3)

## Résultats de rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les administrateurs du système public canadien de revenu de retraite bénéficient de services et de conseils actuariels d'expert précis et de qualité supérieure lorsque la situation l'exige.	Un groupe de pairs formé de trois actuaires canadiens choisi par un organisme international et indépendant certifie que le BAC assure la prestation de services et de conseils exacts, de qualité supérieure et professionnels.	Consensus parmi les trois membres du groupe de pairs chargé de l'examen	100 %
	Le Bureau du vérificateur général (BVG) utilise les travaux du BAC comme preuve indépendante pour les Comptes publics du Canada.	Confirmation de la part du BVG	Confirmation reçue
	Les rapports sont remis au ministre à temps pour dépôt au Parlement dans les délais prévus par la loi.	100 %	100 %

**Analyse du rendement et leçons retenues**

En 2014-2015, le BAC a continué de fournir des rapports, des services et des conseils actuariels professionnels à la fois indépendants, précis, opportuns et de grande qualité. Cette affirmation est attestée par les résultats de l'évaluation de l'expertise du BAC par des tiers et son respect des normes professionnelles.

Dans le but de maintenir des services de grande qualité, et à la recommandation du groupe d'experts indépendant chargé d'évaluer l'examen du RPC, le BAC a maintenu son programme de recherche sur des sujets ayant trait à la préparation des rapports actuariels futurs.

La longévité en hausse compromet la viabilité des régimes de retraite. L'impact de cette tendance, associé à la grande incertitude au sujet de l'évolution des taux de mortalité, font qu'il est impératif de formuler des hypothèses de mortalité appropriées. Comme l'a mentionné l'actuaire en chef Jean-Claude Ménard quand il a comparu devant le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes en mai 2014, les améliorations futures prévues de la mortalité sont prises en compte dans les évaluations actuarielles des régimes de retraite préparées par le BAC. Au cours de l'exercice, l'actuaire en chef et ses collaborateurs ont fait des exposés sur ces sujets devant divers auditoires canadiens et internationaux. En 2014-2015, le BAC a publié deux études sur les hypothèses relatives à la mortalité, nommément l'*Étude actuarielle n° 12 – Projections de mortalité pour les programmes de sécurité sociale au Canada* et l'*Étude actuarielle n° 14 – Régime de retraite de la fonction publique du Canada – Étude de mortalité*.

## Sous-programme 2.1.1 : Services au Régime de pensions du Canada et au Programme de la sécurité de la vieillesse

Ce sous-programme prévoit l'évaluation actuarielle, dictée par la loi, du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Programme de la sécurité de la vieillesse (SV), dans le but d'en brosser le portrait financier. Il permet d'estimer les dépenses à long terme, les revenus et le passif courant du Régime de pensions du Canada, d'estimer les dépenses futures à long terme du programme de Sécurité de la vieillesse. Conformément au Régime de pensions du Canada et à la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, le BAC prépare les rapports actuariels triennaux législatifs sur la situation financière de ces programme.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
1 813 723	1 605 410	(208 313)

### Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
11	9	(2)

### Résultats de rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Fournir des évaluations actuarielles exactes et de grande qualité en temps opportun pour informer les intervenants du RPC et de la SV ainsi que les Canadiens de la situation financière actuelle et prévue du Régime et du Programme.	Les évaluations actuarielles du RPC sont réputées être exactes et de grande qualité	100 %	100 %
	Pourcentage des recommandations issues du précédent rapport d'examen par les pairs et relevant du mandat et de la sphère d'influence du BAC qui sont mises en œuvre avant le prochain examen par les pairs.	80%	En cours. Les recommandations seront mises en œuvre principalement au cours des travaux du 27 <sup>e</sup> rapport actuariel sur le RPC, qui seront terminés en décembre 2016.
	Les rapports sur le RPC et la SV sont remis au ministre à temps pour dépôt au Parlement dans les délais prévus par la loi.	100 %	100 %

### **Analyse du rendement et leçons retenues**

En 2014-2015, le BAC a de nouveau offert des services de grande qualité dans le cadre du sous-programme Services au RPC et au programme de SV, comme en font foi ses résultats de rendement.

#### Dépôt du 12<sup>e</sup> Rapport actuariel sur le Programme de la sécurité de la vieillesse

La loi prescrit au BAC de produire un rapport actuariel sur le Programme de la sécurité de la vieillesse (SV) tous les trois ans ou chaque fois qu'une modification influe sur le coût des prestations. Le 12<sup>e</sup> rapport actuariel triennal, au 31 décembre 2012, a été déposé à la Chambre des communes le 20 août 2014. Ce rapport actuariel donne de l'information sur les dépenses du Programme jusqu'en 2060. Il explique la situation actuelle du Programme ainsi que les facteurs qui influent sur ses coûts, contribuant du coup à une discussion publique éclairée sur les enjeux auxquels il est confronté.

Les principales constatations indiquent qu'à long terme, le ratio des dépenses totales au titre de la SV au PIB devrait atteindre un sommet de 2,8 % en 2033, puis diminuer lentement pour passer à 2,4 % en 2050.

#### Examen externe par les pairs du 26<sup>e</sup> Rapport actuariel sur le RPC

En mai 2014, le BAC a publié les constatations d'un examen externe par les pairs du 26<sup>e</sup> Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada. Les conclusions du groupe indépendant confirment que les travaux du BAC relatifs au 26<sup>e</sup> Rapport actuariel ont été effectués conformément aux normes professionnelles et aux exigences législatives applicables, et que les hypothèses et les méthodes employées sont raisonnables. Le groupe ajoute que le rapport présente correctement les résultats du travail effectué par l'actuaire en chef et les membres de son personnel.

Huit recommandations portant sur divers aspects du rapport, dont les données, la méthodologie, la diffusion des résultats et d'autres questions actuarielles, ont été formulées par suite de l'examen par les pairs. Le BAC a déjà pris des mesures pour donner suite à ces recommandations ou prévoit en prendre. En particulier, il continuera à élargir ses sources d'information avant de formuler des hypothèses. Les travaux réalisés par l'actuaire en chef à titre de président de la Commission technique des études statistiques, actuarielles et financières de l'Association internationale de la sécurité sociale, et le séminaire interdisciplinaire prévu pour septembre 2015 permettent au BAC de connaître l'opinion des spécialistes aux échelons national et international. Le BAC continuera aussi à solliciter les conseils d'experts dans divers domaines, dont la démographie, l'économie, la statistique et les placements.

## Sous-programme 2.1.2 : Services aux régimes de retraite et d'assurance du secteur public

Ce sous-programme porte sur l'évaluation actuarielle, prévue par la loi, de divers régimes de pension et d'assurance offerts aux employés du secteur public fédéral dans le but d'en estimer la situation financière comme l'exige la loi. En vertu de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*, ce sous-programme prévoit la préparation des rapports actuariels triennaux exigés par la loi sur la situation financière des régimes de retraite et d'assurances des employés du secteur public fédéral couvrant la fonction publique fédérale, les Forces canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada, les juges de nomination fédérale et les parlementaires. Ce programme prévoit également la prestation à divers ministères de conseils actuariels judicieux sur la conception, la capitalisation et l'administration de ces régimes. Dans le cadre du programme, l'actuaire en chef remet ses rapports actuariels au président du Conseil du Trésor.

### Ressources financières budgétaires (dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
2 565 065	2 667 952	102 887

### Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
18	18	0

### Résultats de rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Fournir des rapports d'évaluation actuarielle précis et de grande qualité en temps opportun sur les régimes de retraite et d'assurance publics aux ministères pour étayer la conception, la capitalisation et l'administration des régimes.	Les évaluations des régimes de retraite et d'assurance publics sont réputés être précis et de grande qualité.	100 %	100 %
	Les rapports d'évaluation actuarielle des régimes de retraite et d'assurance publics sont remis au président du Conseil du Trésor à temps pour dépôt au Parlement dans les délais prévus par la loi.	100 %	100 %

### **Analyse du rendement et leçons retenues**

En 2014-2015, le BAC a de nouveau fourni des services de grande qualité dans le cadre du sous-programme Services aux régimes de retraite et d'assurance du secteur public, comme en font foi ses résultats de rendement.

#### Régimes de retraite et d'assurance du secteur public

En 2014-2015, le BAC a préparé quatre rapports actuariels sur les régimes d'assurance et de retraite du secteur public et les a présentés au président du Conseil du Trésor pour qu'ils soient déposés au Parlement. Le *Rapport actuariel sur le Régime de retraite des parlementaires* établi au 31 mars 2013 et le *Rapport actuariel sur le Compte de prestations de décès de la Force régulière* établi aussi au 31 mars 2013 ont été déposés le 31 octobre 2014, et les rapports actuariels sur le Régime de pension des Forces canadiennes (Force régulière) et sur le Régime de pension des Forces canadiennes (Force de réserve), établis au 31 mars 2013, ont tous deux été déposés le 21 novembre 2014. Ces rapports fournissent de l'information actuarielle aux décideurs, aux parlementaires et au grand public, rehaussant ainsi la transparence du système de revenu de retraite du Canada et la confiance qu'il inspire.

Les commentaires et les recommandations figurant dans le rapport du cabinet Ernst & Young daté de l'automne 2014 sur l'examen des rapports actuariels sur les Comptes publics seront pris en compte dans les prochains rapports d'évaluation, dans les limites du champ d'activité et des pouvoirs du BAC.

## Sous-programme 2.1.3 : Services au Programme canadien de prêts aux étudiants et au programme d'assurance-emploi

Aux termes de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, dans sa version modifiée par la *Loi d'exécution du budget de 2009*, par la *Loi sur l'assurance-emploi* et par la *Loi sur le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences*, ce sous-programme englobe l'évaluation actuarielle, prévue par la loi, du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), ainsi que l'établissement des prévisions et estimations actuarielles législatives nécessaires pour fixer le taux des cotisations d'assurance-emploi en vertu de l'article 66 de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Dans le cadre du programme, l'actuaire en chef remet ses rapports actuariels au ministre de l'Emploi et du Développement social.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	(dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
852 987	818 809	(34 178)

### Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
6	5	(1)

### Résultats de rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Fournir des rapports d'évaluation actuarielle précis et de grande qualité en temps opportun sur le PCPE et l'assurance-emploi	Le BVG utilise les rapports d'évaluation actuarielle sur le PCPE comme preuve d'audit externe pour les Comptes publics du Canada.	100 %	100 %



Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
	Les rapports d'évaluation actuarielle sur le PCPE et le programme d'assurance-emploi. sont remis au ministre / commissaire de l'assurance-emploi à temps pour dépôt au Parlement dans les délais prévus par la loi.	100 %	100 %

### **Analyse du rendement et leçons retenues**

En 2014-2015, le BAC a de nouveau offert des services de grande qualité dans le cadre du sous-programme Services au Programme canadien de prêts aux étudiants et au programme d'assurance-emploi, comme en font foi ses résultats de rendement.

#### Rapport actuariel sur le PCPE

Le rapport actuariel de mi-période sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2013 a été soumis à l'administration du PCPE en juin 2014 à l'appui des exigences comptables d'Emploi et Développement social Canada ainsi que des besoins des partenaires, dont le BVG, le Secrétariat du Conseil du Trésor, le ministère des Finances et le Bureau du receveur général. Le rapport indique les coûts et les revenus prévus du Programme pour 25 ans, soit jusqu'à la fin de l'année de prêt 2037-2038.

La préparation du rapport actuariel, prévu par la loi, sur le PCPE au 31 juillet 2014 sera soumis à EDSC en juin 2015.

#### Rapport actuariel sur le taux de cotisation d'assurance-emploi

En 2014-2015, le BAC a présenté à la Commission de l'assurance-emploi du Canada le Rapport actuariel sur le taux de cotisation d'assurance-emploi 2015 qui avait été déposé au Parlement le 24 septembre 2014. Ce rapport prévoit le taux de cotisation d'équilibre pour l'année à venir et offre une analyse détaillée à l'appui des prévisions.

## Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont administrées de manière à appuyer les besoins des programmes et les autres obligations intégrées de l'organisation. Ils englobent les services de gestion et de supervision; les communications; les services juridiques, les services de gestion des ressources humaines, de gestion financière et de gestion de l'information; la technologie de l'information; les services immobiliers, de gestion du matériel et des acquisitions; l'administration des voyages et d'autres services administratifs. Les services internes englobent seulement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'échelle d'une organisation et non celles consenties spécifiquement pour un programme.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales disponibles 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
55 323 397	55 323 397	55 327 186	57 597 243	2 273 846

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
194	201	7

### Analyse du rendement et leçons retenues

En 2014-2015, le BSIF s'est efforcé de nouveau de fournir des services internes efficaces et efficaces aux secteurs opérationnels, notamment en procédant à diverses améliorations dont témoignent les principales réalisations décrites ci-dessous.

#### Communiquer efficacement

En 2014-2015, le BSIF a rendu compte de ses plans et de ses activités à un vaste auditoire d'interlocuteurs avertis par l'entremise notamment de son site Web. Cette année encore, il a été invité à prendre part à nombre de conférences et d'événements mis sur pied par des tiers. Le surintendant et les autres membres de la haute direction du BSIF ont livré des exposés partout au Canada et à l'étranger. Le surintendant a comparu devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce et l'actuaire en chef, devant le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes.

Avec la première allocution publique de Jeremy Rudin en tant que surintendant, en septembre 2014, le BSIF a commencé à utiliser Twitter pour diffuser le contenu à un auditoire plus vaste.

Le BSIF gazouille à partir de deux comptes, @OSFICanada (en anglais) et @BSIFCanada (en français).

### Renouvellement de la technologie et des systèmes

En 2014-2015, on a célébré le parachèvement du programme quinquennal Renouvellement de la technologie de l'information. À la fin de l'exercice, les trois derniers projets ont été achevés comme prévu et les nouveaux systèmes offrent au BSIF une capacité à jour de gestion des données opérationnelles. Le BSIF utilise maintenant la plate-forme SAP partagée de l'administration fédérale pour ses processus financiers et de passation de marchés, un système moderne de gestion des RH qui permet des opérations de libre-service et un système de gestion de la correspondance et des demandes de renseignements pour gérer les demandes de renseignements provenant des députés, des institutions financières fédérales, des participants des régimes de retraite, des médias et des citoyens. Les mises à niveau qui ont été apportées aux systèmes au cours des quatre années précédentes incluent : le dépôt en direct des données réglementaires, les outils d'analyse des renseignements, le nouveau site Web, le système d'évaluation des risques pour la Division des régimes de retraite et des outils technologiques et de réseautage modernisés. Tout cela a pour résultat un nombre d'applications sensiblement moins élevé, des données rationalisées et une grande importance accordée à la gestion de l'information d'entreprise à l'échelle du BSIF.

### Gestion des ressources humaines

En 2014-2015, les risques persistants que présente la conjoncture, au plan tant de l'économie que du secteur des services financiers, de même que des facteurs internes, ont continué d'affecter la façon dont nous nous acquittons de notre tâche. Pour atténuer ces risques, le BSIF a établi des priorités au cours du processus de planification des RH et pris les mesures suivantes, pour combler des lacunes constatées :

- Il a appuyé la réorganisation du Secteur de la surveillance, qui a mené à la création de nouveaux secteurs pour la surveillance des institutions de dépôts et des sociétés d'assurances et du Groupe de soutien de la surveillance et la dotation des postes nécessaires devrait être achevée au début de 2015-2016.
- Il a exercé soutien et supervision pour limiter les coûts et la croissance de l'organisation et a aidé les gestionnaires à déterminer et réaffecter les ressources en fonction de ses priorités.
- Il a poursuivi la mise à jour des politiques et lignes directrices concernant les RH pour bien orienter les gestionnaires et les employés et favoriser une application uniforme à l'échelle de l'organisation.
- Il a ciblé la participation des employés en veillant à ce que les gestionnaires collaborent avec les employés pour mettre en œuvre des plans d'action pour donner suite aux questions soulevées dans le sondage biennal auprès des employés réalisé en 2013-2014.
- Il a offert à tous les employés des possibilités d'apprentissage et de perfectionnement en fonction des plans d'apprentissage individuels à l'appui des plans d'activités.
- Il a continué à aider les gestionnaires à traiter des dossiers complexes de rendement et de congé d'invalidité et de maladie en temps opportun.



## Section III : Renseignements supplémentaires

### Faits saillants des états financiers

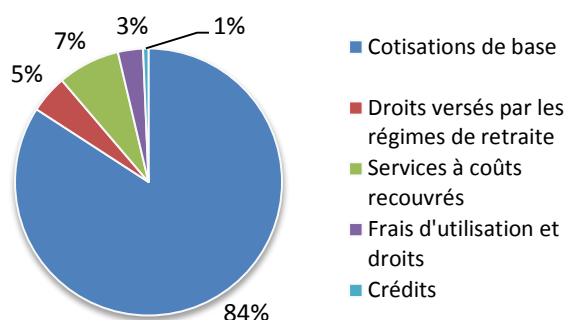
En 2014-2015, le BSIF a continué à appliquer la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Les tableaux suivants présentent les points saillants de l'état de la situation financière et de l'état du résultat d'exploitation net audités du BSIF. Des différences sont à signaler entre ces tableaux et ceux que contiennent d'autres sections du *Rapport ministériel sur le rendement*, qui sont préparés selon la comptabilité des crédits (c'est-à-dire, la comptabilité de caisse modifiée), conformément au *Guide de préparation de la partie III du Budget des dépenses 2014-2015*. Ces différences sont normalement attribuables au traitement comptable des dépenses d'immobilisation et des débiteurs.

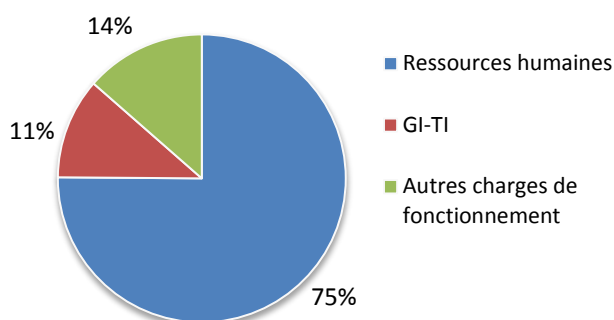
État condensé du résultat d'exploitation net (non audité)					
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015					
(en dollars)					
Information financière	Résultats escomptés 2014-2015	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2013-2014	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats escomptés 2014-2015)	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats réels 2013-2014)
Total des charges	145 969 315	144 810 235	141 861 746	(1 159 080)	2 948 489
Total des revenus	145 031 624	143 865 177	140 916 688	(1 166 447)	2 948 489
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	(937 691)	(945 058)	(945 058)	(7 367)	0

Les activités du BSIF sont principalement financées par des cotisations que lui versent les institutions financières et les régimes de retraite privés qu'il réglemente et surveille en fonction de leur actif, de leurs revenus-primaires ou selon le nombre de leurs participants, et par un programme de l'utilisateur-payeur à l'égard de certains services. Le BSIF perçoit aussi des revenus en contrepartie des services à coût recouvré et de très modestes crédits parlementaires pour les services actuariels se rapportant aux régimes de pension et d'assurance des employés du secteur public. Au total, selon la comptabilité d'exercice, le BSIF a recouvré la totalité de ses dépenses de l'année.

**Produits selon le type**



**Charges selon le type**

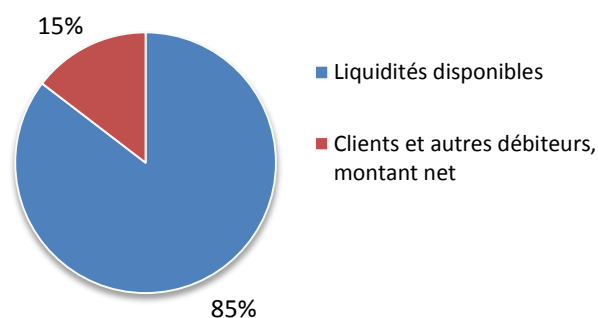


Les charges ont totalisé 144,8 millions de dollars, une hausse de 2,9 millions, ou 2,1 %, par rapport à l'année précédente, mais 6,7 millions de moins que prévu. La hausse des charges par rapport à l'année précédente est attribuable principalement aux coûts occasionnés par les initiatives de RTI et le loyer de nouveaux locaux aux bureaux de Toronto et d'Ottawa. L'économie réalisée par rapport aux prévisions est due à la limitation des dépenses discrétionnaires et à des dépenses en personnel moindres par suite de la décision de reporter la dotation de certains postes ou d'y renoncer.

État condensé de la situation financière (non audité)			
Au 31 mars 2015			
(en dollars)			
Information financière	2014–2015	2013–2014	Écart (2014–2015 moins 2013–2014)
Total des passifs nets	46 683 000	38 933 000	7 750 000
Total des actifs financiers nets	51 752 000	42 596 000	9 156 000
Dette nette du ministère	5 069 000	3 663 000	1 406 000
Total des actifs non financiers	19 919 000	21 325 000	(1 406 000)
Situation financière nette du ministère	24 988 000	24 988 000	0

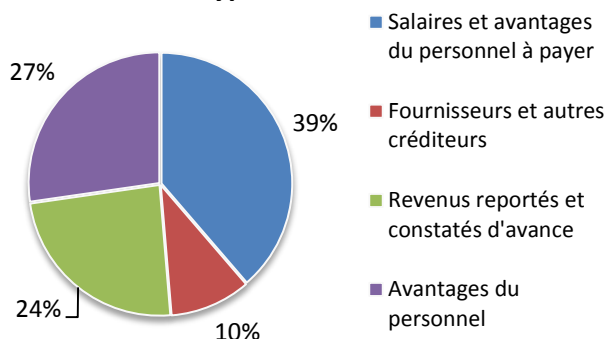
Les actifs financiers nets à la fin de 2014-2015 totalisaient 51,8 millions de dollars, soit 9,2 millions de plus que l'année précédente, surtout en raison d'une hausse du compte des liquidités disponibles, qui représente la somme que le BSIF peut prélever sur le Trésor sans autorisation supplémentaire.

### Actifs financiers selon le type



Le passif net total se chiffrait à 46,7 millions de dollars à la fin de 2014-2015, soit 7,8 millions de plus que l'année précédente. Cette hausse est principalement le fait de la progression du passif des salaires et des avantages sociaux par suite du passage de l'administration fédérale au régime de la paye en arrérages et de l'augmentation des cotisations de base constatées d'avance en conséquence des dépenses inférieures de 6,7 millions de dollars aux prévisions, tel qu'il est mentionné ci-dessus.

### Passifs selon le type



## États financiers

Les états financiers audités du BSIF, qui sont publiés dans son [rapport annuel](#)<sup>x</sup>, sont disponibles sur son site Web.

## Tableaux de renseignements supplémentaires

Les [tableaux de renseignements supplémentaires énumérés](#)<sup>xi</sup> dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015* sont disponibles sur le site Web du BSIF.

- ▶ Stratégie ministérielle de développement durable
- ▶ Audits internes
- ▶ Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes

## Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*<sup>xii</sup>. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.





## Section IV : Coordonnées de l'organisation

Site Web :

<http://www.osfi-bsif.gc.ca>

Renseignements généraux :

Courriel : [information@osfi-bsif.gc.ca](mailto:information@osfi-bsif.gc.ca)

Téléphone : 1-800-385-8647 (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h, heure de l'Est)

Siège social et adresse postale :

255, rue Albert Ottawa (Ontario)

K1A 0H2

Canada



## Annexe : Définitions

**architecture d'alignement des programmes** (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

**cadre pangouvernemental** (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

**cible** (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

**crédit** (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

**dépenses budgétaires** (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

**dépenses non budgétaires** (*non-budgetary expenditures*) : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

**dépenses législatives** (*statutory expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

**dépenses prévues** (*planned spending*) : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1<sup>er</sup> février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

**dépenses votées** (*voted expenditures*) : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

**équivalent temps plein** (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

**indicateur de rendement** (*performance indicator*) : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

**plan** (*plan*) : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**priorité** (*priorities*) : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

**production de rapports sur le rendement** (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

**programme** (*program*) : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

**programme temporisé** (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

**rapport ministériel sur le rendement** (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

**rapport sur les plans et les priorités** (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

**rendement** (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**résultat** (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

**résultat stratégique** (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

**résultats du gouvernement du Canada** (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

**Structure de la gestion, des ressources et des résultats** (*Management, Resources and Results Structure*) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.



## Notes de fin de document

---

- i. *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-2.7/>
- ii. Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
- iii. *Comptes publics du Canada 2015*, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- iv. Site Web de Travaux publics et services gouvernementaux Canada, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- v. Programme d'évaluation du secteur financier canadien 2014 du Fonds monétaire international – Principes fondamentaux de Bâle pour un contrôle bancaire efficace, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2014/cr1471.pdf>
- vi. Programme d'évaluation du secteur financier canadien 2014 – Principes de base en assurance, <http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=41408.0>
- vii. Comité de Bâle sur le contrôle bancaire – Programme d'évaluation de la concordance des réglementations, [http://www.bis.org/bcbs/implementation/l2\\_ca.pdf](http://www.bis.org/bcbs/implementation/l2_ca.pdf)
- viii. Aperçu des constatations du Sondage auprès des institutions financières, [http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/osfi-bsif/rep-rap/srv-sdg/Pages/fis1415\\_let.aspx](http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/osfi-bsif/rep-rap/srv-sdg/Pages/fis1415_let.aspx)
- ix. Normes de service, <http://www.osfi-bsif.gc.ca/eng/fi-if/app/aag-gad/Pages/standards.aspx>
- x. Rapports annuels du BSIF, <http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/osfi-bsif/rep-rap/ar-ra/Pages/default.aspx>
- xi. Tableaux de renseignements supplémentaires, <http://www.osfi-bsif.gc.ca/Fra/osfi-bsif/rep-rap/dpr-rmr/1415/Pages/default.aspx>
- xii. Dépenses fiscales du gouvernement du Canada, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>

# Stratégie ministérielle de développement durable

<b>Objectif : Gestion des déchets et des biens</b>	
<b>Cible : Achats écologiques</b>	
À compter du 1 <sup>er</sup> avril 2014, le gouvernement du Canada continuera de prendre des mesures pour intégrer les facteurs environnementaux à ses achats, conformément à la <i>Politique d'achats écologiques</i> .	
<b>Portée et contexte</b>	
Les achats du BSIF, qui englobent de multiples catégories de biens et de services, totalisent plus de 24 millions de dollars par année. Bien que l'écologisation de ses achats puisse s'appliquer à toutes ses activités, l'organisation cible trois volets potentiels à ce chapitre : les produits de papier et l'impression; les cartouches d'imprimante; et le mobilier de bureau.	
<b>Mesures du rendement</b>	
<b>Résultat prévu</b>	
Approvisionnement, utilisation et élimination des biens et services respectueux de l'environnement.	
<b>Indicateur de rendement</b>	<b>Niveau de rendement atteint</b>
Approche ministérielle pour approfondir la mise en œuvre de la <i>Politique d'achats écologiques</i> en place (en date du 1 <sup>er</sup> avril 2014).	Le 31 mars 2014
Nombre et pourcentage de spécialistes de la gestion des achats et/ou du matériel qui ont terminé le cours sur les achats écologiques de l'École de la fonction publique ou l'équivalent au cours de l'exercice visé.	9 100 %
Nombre et pourcentage de gestionnaires et de chefs fonctionnels chargés des achats et du matériel dont l'évaluation du rendement comprend un soutien et une participation aux achats écologiques, au cours de l'exercice visé.	2 100 %
<b>Cible du ministère concernant les achats écologiques</b>	
D'ici le 31 mars 2017, 95 % du papier pour photocopieur et des enveloppes achetées contiendront au moins 30 % de matières recyclées et respecteront une norme environnementale reconnue sur la réduction de l'impact de leur production sur l'environnement.	
<b>Indicateur de rendement</b>	<b>Niveau de rendement atteint</b>
Pourcentage de la valeur totale des achats de papier pour photocopieur, de services d'impression commerciale et d'enveloppes au cours de l'exercice visé qui est conforme à la cible.	Cible dépassée. 105 835,99 \$, ce qui représente 100 % de la valeur du papier pour photocopieur et des enveloppes achetées en 2014.
<b>Cible du ministère concernant les achats écologiques</b>	
D'ici le 31 mars 2017, 90 % des cartouches d'imprimante seront recyclées en fin de vie.	
<b>Indicateur de rendement</b>	<b>Niveau de rendement atteint</b>
Pourcentage du volume total des cartouches d'imprimante achetées au cours de l'exercice en question qui sont recyclées.	100 %



**Cible du ministère concernant les achats écologiques**

D'ici le 31 mars 2017, 70 % des achats de mobilier de bureau respecteront des critères visant à réduire l'impact de leur acquisition sur l'environnement.

<b>Indicateur de rendement</b>	<b>Niveau de rendement atteint</b>
Pourcentage de la valeur totale des achats de mobilier de bureau au cours de l'exercice visé qui est conforme à la cible.	Cible dépassée. 331 766,40 \$, ce qui représente 90 % de la valeur totale du mobilier de bureau acheté en 2014.
<b>Élément ou meilleure pratique de la stratégie de mise en œuvre</b>	<b>Niveau de rendement atteint</b>
Tirer profit des instruments d'achats d'usage courant, lorsqu'ils sont disponibles et que la chose est faisable.	Cible atteinte.

# Audits internes

Audits internes achevés en 2014-2015

Titre de l'audit interne	Type d'audit interne	Date d'achèvement
<a href="#">Secteur de la réglementation :</a> <a href="#">Division de l'actuariat</a>	Évaluation des risques et intervention	Juin 2014
<a href="#">Secteur de la réglementation :</a> <a href="#">Division des régimes de retraite privés</a>	Évaluation des risques et intervention (Surveillance)	Août 2014

Le groupe Audit interne du BSIF effectue des audits périodiques. Le plan d'audit interne annuel est soumis à l'approbation du surintendant par le Comité d'audit. Le plan de 2014-2015 à 2016-2017 a été approuvé au troisième trimestre de 2013-2014, tandis que celui de 2015-2016 à 2017-2018 a été approuvé au troisième trimestre de 2014-2015. Il peut être modifié d'une année à l'autre, selon l'évolution des priorités ou des opérations.

# Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes

Rapport relativement à la *Loi sur les frais d'utilisation*

## Renseignements généraux et financiers pour chaque frais

### Renseignements généraux

<b>Nom du frais</b>	Sans présomption d'agrément du surintendant sauf pour les contrats de dépôt, les actes de fiducie et les lettres de crédit S1-21 - Accord pour le maintien d'un bureau de représentation d'une banque étrangère S1-40 - Réservation d'une dénomination S2-02 - Agrément d'un réassureur provincial
<b>Type de frais</b>	Réglementaires
<b>Pouvoir d'établissement des frais</b>	<i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i>
<b>Année de mise en œuvre</b>	1999
<b>Dernière année de modification</b>	2006
<b>Norme de rendement</b>	90 % des demandes seront traitées dans les 60 jours civils après leur réception.
<b>Résultats de rendement</b>	100 % des demandes ont été traitées dans les 60 jours civils après leur réception.

### Renseignements financiers, 2014–2015 (en dollars)

Revenus projetés	Revenus réels	Coût total
46 400	59 653	59 653

### Renseignements financiers, 2015–2016, 2016–2017 et 2017–2018 (en dollars)

Exercice de planification	Revenus projeté	Estimation du coût total
2015–2016	46 400	46 400
2016–2017	46 400	46 400
2017–2018	46 400	46 400

## Renseignements généraux

<b>Nom du frais</b>	Agrément du Ministre S1-01 - Lettres patentes de constitution S1-02 - Lettres patentes de prorogation S1-03 - Arrêté autorisant une banque étrangère à exercer des activités bancaires au Canada S1-04 - Agrément autorisant une personne morale étrangère à garantir des risques au Canada S1-14 - Exemption du statut de membre d'un groupe bancaire important S1-15 - Arrêté autorisant une banque étrangère ou une entité liée à une banque étrangère à avoir un établissement financier au Canada S1-16 - Arrêté autorisant une banque étrangère ou une entité liée à une banque étrangère à faire des placements et à exercer des activités au Canada
<b>Type de frais</b>	Réglementaires
<b>Pouvoir d'établissement des frais</b>	Loi sur le BSIF
<b>Année de mise en œuvre</b>	1999
<b>Dernière année de modification</b>	2006
<b>Norme de rendement</b>	80 % des demandes seront traitées dans les 90 jours civils après leur réception.
<b>Résultats de rendement</b>	100 % des demandes ont été traitées dans les 90 jours civils après leur réception.

## Renseignements financiers, 2014–2015 (en dollars)

Revenus projetés	Revenus réels	Coût total
304 000	312 488	312 488

## Renseignements financiers, 2015–2016, 2016–2017 et 2017–2018 (en dollars)

Exercice de planification	Revenus projeté	Estimation du coût total
2015–2016	304 000	304 000
2016–2017	304 000	304 000
2017–2018	304 000	304 000

## Renseignements généraux

<b>Nom du frais</b>	Précédents / Décisions ayant valeur de précédent / Interprétations S2-01 - Décision écrite établissant un précédent relativement à la qualité des fonds propres S2-03 - Interprétation écrite des lois, règlements, lignes directrices ou décisions ayant valeur de précédent
<b>Type de frais</b>	Réglementaires
<b>Pouvoir d'établissement des frais</b>	Loi sur le BSIF
<b>Année de mise en œuvre</b>	1999
<b>Dernière année de modification</b>	2003
<b>Norme de rendement</b>	80 % des demandes seront traitées dans les 180 jours civils après leur réception.
<b>Résultats de rendement</b>	100 % des demandes ont été traitées dans les 180 jours civils après leur réception.

## Renseignements financiers, 2014–2015 (en dollars)

Revenus projetés	Revenus réels	Coût total
4 000	12 056	12 056

## Renseignements financiers, 2015–2016, 2016–2017 et 2017–2018 (en dollars)

Exercice de planification	Revenus projeté	Estimation du coût total
2015–2016	4 000	4 000
2016–2017	4 000	4 000
2017–2018	4 000	4 000

## Renseignements généraux

<b>Nom du frais</b>	Confirmation sans valeur de précédent de la qualité des fonds propres S2-04 - Confirmation écrite sans valeur de précédent de la qualité des fonds propres
<b>Type de frais</b>	Réglementaires
<b>Pouvoir d'établissement des frais</b>	Loi sur le BSIF
<b>Année de mise en œuvre</b>	1999
<b>Dernière année de modification</b>	2003
<b>Norme de rendement</b>	90 % des demandes seront traitées dans les 60 jours civils après leur réception.
<b>Résultats de rendement</b>	98 % des demandes ont été traitées dans les 60 jours civils après leur réception.

## Renseignements financiers, 2014–2015 (en dollars)

Revenus projetés	Revenus réels	Coût total
36 000	243 280	243 280

## Renseignements financiers, 2015–2016, 2016–2017 et 2017–2018 (en dollars)

Exercice de planification	Revenus projeté	Estimation du coût total
2015–2016	36 000	36 000
2016–2017	36 000	36 000
2017–2018	36 000	36 000

## Renseignements généraux

<b>Nom du frais</b>	Copies de documents constitutifs et de certificats de confirmation S2-10 - Copies de l'un des documents suivants relatifs à une personne morale (par demande et par personne morale) : a) certificat de confirmation; b) copie certifiée conforme des lettres patentes, des documents constitutifs ou de l'acte de fusion; c) historique de la personne morale
<b>Type de frais</b>	Autres produits et services
<b>Pouvoir d'établissement des frais</b>	Loi sur le BSIF
<b>Année de mise en œuvre</b>	1999
<b>Dernière année de modification</b>	2003
<b>Norme de rendement</b>	90 % des demandes seront traitées dans les deux 2 jours ouvrables après leur réception.
<b>Résultats de rendement</b>	100 % des demandes ont été traitées dans les 2 jours ouvrables après leur réception.

## Renseignements financiers, 2014–2015 (en dollars)

Revenus projetés	Revenus réels	Coût total
125 000	114 450	114 450

## Renseignements financiers, 2015–2016, 2016–2017 et 2017–2018 (en dollars)

Exercice de planification	Revenus projeté	Estimation du coût total
2015–2016	125 000	125 000
2016–2017	125 000	125 000
2017–2018	125 000	125 000

## Renseignements généraux

<b>Nom du frais</b>	Frais pour le traitement des demandes d'accès présentées en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>
<b>Type de frais</b>	Autres produits et services
<b>Pouvoir d'établissement des frais</b>	<i>Loi sur l'accès à l'information</i>
<b>Année de mise en œuvre</b>	1988
<b>Dernière année de modification</b>	1992
<b>Norme de rendement</b>	Une réponse est fournie dans les 30 jours suivant la réception d'une demande; le délai de réponse peut être prolongé en vertu de l'article 9 de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .
<b>Résultats de rendement</b>	La sous-section a répondu à 100 % des demandes dans les 30 jours après leur réception*.

\*L'avis de prolongation du délai doit être envoyé dans les 30 jours après la réception de la demande. De plus amples détails figurent dans la *Loi* : <http://laws.justice.gc.ca/fr/A-1/index.html>.

## Renseignements financiers, 2014–2015 (en dollars)

Revenus projetés	Revenus réels	Coût total
1 000	182	228 000

## Renseignements financiers, 2015–2016, 2016–2017 et 2017–2018 (en dollars)

Exercice de planification	Revenus projeté	Estimation du coût total
2015–2016	500	230 000
2016–2017	500	233 000
2017–2018	500	236 000



**Autres  
renseignements**

En juillet 2000, l'Agence des douanes et du revenu du Canada a statué que la plupart des frais de service sont exemptés de la TPS en application de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Les frais dits « réglementaires » se rapportent à une activité exécutée par un organisme dont dépend l'efficacité d'un programme dont la réalisation du mandat exige, la médiation, la direction, la mise à l'essai ou l'approbation de mesures prises par des intervenants externes.

Le coût intégral repose sur la masse salariale pour l'exercice selon les conventions collectives, les facteurs établis par le Conseil du Trésor au titre des avantages sociaux et le facteur établi par le BSIF au titre des coûts indirects.

*Remarque* : D'après l'avis juridique courant, quand les frais correspondants ont été établis avant le 31 mars 2004 ou leur plus récente modification est antérieure à cette date :

- La norme de rendement, si elle est fournie, pourrait ne pas avoir été soumise à l'examen du Parlement;
- La norme de rendement, si elle est fournie, pourrait ne pas respecter toutes les exigences d'établissement en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* (par exemple, comparaison internationale et règlement indépendant des plaintes);
- Le résultat de rendement, s'il est fourni, n'est pas légalement assujéti à l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* au sujet de la réduction des frais pour rendement non réalisé.

## Sommaire des renseignements financiers pour tous les frais d'utilisation et les redevances réglementaires

Sommaire des renseignements financiers pour tous les frais d'utilisation et les redevances réglementaires, 2014-2015 (en dollars)

	Revenus prévus	Revenus réels	Coût intégral
<b>Total partiel – frais réglementaires</b>	390 400	627 477	627 477
<b>Total partiel – autres produits et services</b>	126 000	114 632	342 450
<b>Total – tous les types de frais</b>	516 400	742 109	969 927

Sommaire des renseignements financiers sur l'ensemble des frais d'utilisation et des frais réglementaires, 2015–2016, 2016–2017 et 2017–2018 (en dollars)

	Exercice de planification	Revenus projetés	Estimation du coût total
<b>Total partiel – frais réglementaires</b>	2015–2016	390 400	390 400
	2016–2017	390 400	390 400
	2017–2018	390 400	390 400
<b>Total partiel – autres produits et services</b>	2015–2016	125 500	355 000
	2016–2017	125 500	358 000
	2017–2018	125 500	361 000
<b>Total – tous les types de frais</b>	2015–2016	515 900	745 400
	2016–2017	515 900	748 400
	2017–2018	515 900	751 400

## Rapport relativement à la *Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation*

### Renseignements généraux pour chaque frais

#### Renseignements généraux

<b>Nom du frais</b>	Sans présomption d'agrément du surintendant sauf pour les contrats de dépôt, les actes de fiducie et les lettres de crédit S1-21 - Accord pour le maintien d'un bureau de représentation d'une banque étrangère S1-40 - Réserve d'une dénomination S2-02 - Agrément d'un réassureur provincial
<b>Norme de service</b>	90 % des demandes seront traitées dans les 60 jours civils après leur réception.
<b>Résultats de rendement</b>	100 % des demandes ont été traitées dans les 60 jours civils après leur réception.
<b>Consultation d'intervenants en 2014-2015 ou au cours d'exercices antérieurs</b>	Même si le nombre d'agrément assujettis à des frais dits réglementaires représente 20 % de l'ensemble des agrément traités en 2014-2015, le BSIF applique ces normes à toutes les demandes d'agrément réglementaire afin d'offrir un service de qualité supérieure.

<b>Nom du frais</b>	Agrément du Ministre S1-01 - Lettres patentes de constitution S1-02 - Lettres patentes de prorogation S1-03 - Arrêté autorisant une banque étrangère à exercer des activités bancaires au Canada S1-04 - Agrément autorisant une personne morale étrangère à garantir des risques au Canada S1-14 - Exemption du statut de membre d'un groupe bancaire important S1-15 - Arrêté autorisant une banque étrangère ou une entité liée à une banque étrangère à avoir un établissement financier au Canada S1-16 - Arrêté autorisant une banque étrangère ou une entité liée à une banque étrangère à faire des placements et à exercer des activités au Canada
<b>Norme de service</b>	80 % des demandes seront traitées dans les 90 jours civils après leur réception.
<b>Résultats de rendement</b>	100 % des demandes ont été traitées dans les 90 jours civils après leur réception.
<b>Consultation d'intervenants en 2014-2015 ou au cours d'exercices antérieurs</b>	Même si le nombre d'agrément assujettis à des frais dits réglementaires représente 20 % de l'ensemble des agrément traités en 2014-2015, le BSIF applique ces normes à toutes les demandes d'agrément réglementaire afin d'offrir un service de qualité supérieure.

<b>Nom du frais</b>	Précédents / Décisions ayant valeur de précédent / Interprétations S2-01 - Décision écrite établissant un précédent relativement à la qualité des fonds propres S2-03 - Interprétation écrite des lois, règlements, lignes directrices ou décisions ayant valeur de précédent
<b>Norme de service</b>	80 % des demandes seront traitées dans les 180 jours civils après leur réception.
<b>Résultats de rendement</b>	100 % des demandes ont été traitées dans les 180 jours civils après leur réception.
<b>Consultation d'intervenants en 2014-2015 ou au cours d'exercices antérieurs</b>	Même si le nombre d'agrément assujettis à des frais dits réglementaires représente 20 % de l'ensemble des agréments traités en 2014-2015, le BSIF applique ces normes à toutes les demandes d'agrément réglementaire afin d'offrir un service de qualité supérieure.

<b>Nom du frais</b>	Confirmation sans valeur de précédent de la qualité des fonds propres S2-04 - Confirmation écrite sans valeur de précédent de la qualité des fonds propres
<b>Norme de service</b>	90 % des demandes seront traitées dans les 60 jours civils après leur réception.
<b>Résultats de rendement</b>	98 % des demandes ont été traitées dans les 60 jours civils après leur réception.
<b>Consultation d'intervenants en 2014-2015 ou au cours d'exercices antérieurs</b>	Même si le nombre d'agrément assujettis à des frais dits réglementaires représente 20 % de l'ensemble des agréments traités en 2014-2015, le BSIF applique ces normes à toutes les demandes d'agrément réglementaire afin d'offrir un service de qualité supérieure.

<b>Nom du frais</b>	Copies de documents constitutifs et de certificats de confirmation S2-10 - Copies de l'un des documents suivants relatifs à une personne morale (par demande et par personne morale) : a) certificat de confirmation; b) copie certifiée conforme des lettres patentes, des documents constitutifs ou de l'acte de fusion; c) historique de la personne morale
<b>Norme de service</b>	90 % des demandes seront traitées dans les 2 jours ouvrables après leur réception.
<b>Résultats de rendement</b>	100 % des demandes ont été traitées dans les 2 jours ouvrables après leur réception.
<b>Consultation d'intervenants en 2014-2015 ou au cours d'exercices antérieurs</b>	Même si le nombre d'agrément assujettis à des frais dits réglementaires représente 20 % de l'ensemble des agréments traités en 2014-2015, le BSIF applique ces normes à toutes les demandes d'agrément réglementaire afin d'offrir un service de qualité supérieure.

## Autres renseignements

En 2014-2015, le BSIF a effectué une consultation confidentielle auprès des sociétés d'assurances multirisques et un sondage auprès des cadres supérieurs des institutions financières fédérales. Les résultats montrent que, selon les répondants, le personnel du service de l'agrément répond rapidement aux demandes des sociétés et qu'il leur donne l'occasion de discuter avec lui de leurs préoccupations. D'autres résultats révèlent que les consignes du BSIF expriment ses attentes de façon claire, transparente et intelligible. Les résultats de ces deux études peuvent être consultés sur le [site Web du BSIF](#)<sup>1</sup>.

**Mise en garde :** Tel que le prescrit la *Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation*:

- les normes de service pourraient ne pas avoir fait l'objet d'un examen par le Parlement;
- les normes de service pourraient ne pas respecter toutes les conditions présidant à leur établissement que prescrit la *Loi sur les frais d'utilisation* (par exemple, comparaison internationale et règlement indépendant des plaintes);
- les résultats de rendement ne sont pas légalement assujettis à l'article 5.1 de la *Loi sur les frais d'utilisation* au sujet de la réduction des frais pour rendement non réalisé.

---

<sup>1</sup> [http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/osfi-bsif/rep-rap/srv-sdg/Pages/fis1415\\_let.aspx](http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/osfi-bsif/rep-rap/srv-sdg/Pages/fis1415_let.aspx)